



Mulhouse, le 27 septembre 2012

SNUipp-FSU 68

19 bd Wallach
68100 MULHOUSE
Tel: 03 89 54 92 58
snu68@snuipp.fr
<http://68.snuipp.fr>

à Madame la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
du Haut-Rhin.

Objet : Indemnité ECLAIR - part modulable.

Madame la Directrice Académique,

Vous connaissez le fort attachement de notre organisation aux principes de transparence et d'équité. Ces deux valeurs permettant aux collègues de travailler sereinement.

En cette rentrée, de nombreux collègues nous interpellent quant à la part modulable de l'indemnité ECLAIR. Aucune information ne leur ayant été donnée, ils se demandent pourquoi ils n'ont pas obtenu cette part.

Malgré une demande renouvelée lors de différentes commissions paritaires, aucune règle claire d'obtention, aucune liste de bénéficiaires, aucun montant de ces indemnités ne nous ont été communiqués.

Comme nous vous le précisons dans notre courrier du 11 juin 2012, l'introduction d'un élément de rémunération créant des disparités de traitement entre des collègues participant à l'élaboration d'un projet commun et contribuant à la réussite d'actions collectives, **conduit à un sentiment d'injustice et de gestion arbitraire**. Une attribution à géométrie variable de l'indemnité ECLAIR risque de fragiliser la cohésion des équipes et de créer des tensions qui nuiraient au bon fonctionnement des écoles.

Nous intervenons à nouveau et vous interpellons afin que cette **part modulable de l'indemnité soit équitablement répartie entre tous les collègues travaillant dans le dispositif ECLAIR**.

Le SNUipp-FSU interviendra une nouvelle fois au ministère afin que la part modulable soit intégrée à la part fixe.

Veuillez croire, Madame la Directrice Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat départemental

François SCHVERER

Jean-Marie KOELBLEN